

BULLETIN

Le présent BULLETIN contient le Prix des Engrais, prière de LE CONSERVER

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 6 Août

Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Le Concours d'animaux reproducteurs de la Société d'Agriculture se tiendra cette année à Clisson, le 2 septembre...

LA SITUATION Les Engrais

Nous publions ci-contre le tableau des prix des engrais valables de ce jour à fin novembre prochain...

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Session extraordinaire du 18 Juillet 1927

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure s'est réunie en session extraordinaire, à la Préfecture de Nantes...

COMMISSIONS

Commission d'Agriculture: MM. d'Anthoine, de Camiran, Chevalier, Dejoie, Le Gouvello, Leray, Marin et de la Rochemaie...

Commission de l'Élevage: MM. Bernier, Ernoult de la Provoté, de la Gournerie, Herbert, Joyau, Le Quen d'Entremeuse, Lelouveau, Mabilais et Pichelin...

Commission de Législation: MM. Baranger, de Clerville, Dutertre de la Coudre, Le Cour Grandmaison, Le Guais de Mézaubran et Louis Lefeuve...

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE. — La création d'une Chambre régionale, comprenant 11 départements, est projetée...

Assemblée générale des Présidents des Chambres départementales est prévue pour octobre sur l'initiative de M. Faure, sénateur...

PARCOURS DES ANIMAUX DE LA FERME SUR LES ROUTES. — M. de la Gournerie signale les vexations dont les cultivateurs sont parfois l'objet...

DIVAGATION DES CHIENS. — M. Joyau en fait ressortir les dangers pour les animaux et pour les récoltes...

Imposition des tracteurs

M. Le Quen d'Entremeuse proteste contre la tendance de l'Administration des Contributions Indirectes à vouloir taxer comme véhicules automobiles les tracteurs agricoles...

Sur sa proposition, la Chambre demande que pour éviter toute divergence d'appréciation, un texte précis modifiant l'article 4, paragraphe 21, du décret de codification du 21 décembre 1926...

Droits sur les blés

Le Parlement a renvoyé à une date indéterminée la discussion du tarif des douanes.

Actuellement, le droit est de 18 francs, manifestement insuffisant pour protéger les cultivateurs dont les blés qui vont être récoltés ont été très lourds.

Sur la proposition de M. Raymond Lefeuve, la Chambre demande que le Gouvernement, par décret, majoré fortement le droit actuel et le fixe à 35 francs...

Aliments intensifs

M. de Camiran propose à l'Assemblée d'émettre le vœu que la production animale de la France soit protégée par une forte augmentation des droits de douane existants et que, pour développer l'élevage, les aliments intensifs, uniquement destinés à la nourriture animale, tels que tourteaux, provendes, mélasses, soient admis en franchise...

Impôts sur les bénéfices agricoles

M. Le Quen d'Entremeuse signale que le service des Contributions directes commet des erreurs nombreuses, que quantité de cultivateurs sont imposés sur un bénéfice bien supérieur à leur bénéfice forfaitaire légalement imposable...

La Chambre émet le vœu que le service intéressé procède avec un soin minutieux à l'évaluation forfaitaire des bénéfices imposables de chaque exploitation. Elle renouvelle son vœu antérieur relatif à la fixation forfaitaire du bénéfice agricole imposable par application à la valeur locative, de coefficients variables chaque année...

Listes électorales pour les élections des Chambres d'Agriculture

M. Louis Lefeuve fait adopter par la Chambre une demande de simplification pour les déclarations que doivent faire et les pièces que doivent fournir les Associations agricoles pour figurer sur les listes électorales...

Sinistres causés par la grêle et les inondations

M. de la Rochemaie relate les désastres causés aux récoltes, aux vignes notamment, par les tempêtes et averses de grêle de ces derniers mois. Il insiste également sur les dommages considérables dus aux ensablissements et aux inondations provoquées par les travaux de la Loire navigable.

Sur sa proposition, la Chambre émet le vœu que soit apportée une aide importante, sous forme de subvention ou de dégrèvement d'impôt, à tous les cultivateurs du département qui ont souffert de ces ravages.

Surveillance des taureaux

M. Leray signale les accidents fréquents éprouvés par les éleveurs de certaines régions dans la production des jeunes animaux (gestation, vêlage, etc...). Cette situation peut être imputée pour une grande part à l'état sanitaire des taureaux.

La Chambre d'Agriculture exprime l'avis qu'une législation soit étudiée pour organiser l'examen sanitaire et même zootechnique des taureaux destinés à la monte publique, et qu'il soit établi à leur égard une surveillance comparable à celle des étalons de la race chevaline.

Appellations d'origine des vins

M. de Camiran expose que les demandes d'appellation d'origine des vins doivent être formées par les producteurs en faisant leur déclaration de récolte. Bien peu l'ont fait en 1926, tellement la presque nullité de la récolte a réduit les déclarations, mais il est

à prévoir qu'à l'automne prochain un bien plus grand nombre profitera des dispositions de l'article 11 de la loi du 6 mai 1919 et de même les années suivantes, à mesure que les vigneron, jusqu'ici en grande majorité ignorants des règlements en la matière, en apprécieront les avantages.

Le Sénat a voté, le 12 juillet, un texte complétant la loi de 1919. Pour avoir droit à une appellation d'origine, il est nécessaire d'indiquer le cépage et l'aire de production du vin résultant d'usages locaux constants et loyaux.

M. de Camiran demande à la Chambre d'émettre son avis sur l'usage constant du pays-nantais applicable aux vins muscadets et pinols.

La Chambre émet l'avis suivant :

1° L'appellation d'origine de « vin de Muscadet », suivie de la désignation obligatoire d'une commune et facultative d'un lieu, a été réservée en Loire-Inférieure par un usage immémorial, régulier et constant, à tous les vins provenant des raisins d'un cépage nettement déterminé par les ampelographes : le Muscadet.

L'aire de production de ce vin comprend toutes les régions viticoles de la Loire-Inférieure.

Le mot muscadet doit toujours être suivi de la désignation obligatoire de la commune et facultative du lieu pour avoir la valeur d'une appellation d'origine.

Ces conditions sont suffisantes d'après les usages locaux pour classer commercialement les sortes de muscadet nantais suivant leur qualité.

2° Suivant un usage également constant, est vendu, sous le nom de Pinot de la Loire, le vin provenant des raisins du cépage spécial dit Pinot, dont l'aire de production s'étend sur la rive droite de la Loire, dans les cantons de Varades, Ancenis et Riaillé.

Importation et exportation des animaux

M. Raymond Lefeuve lit un rapport documenté sur la crise sérieuse dont souffre notre élevage actuellement. A la suite de ce rapport, la Chambre a émis le vœu suivant :

Considérant que le cheptel français est complètement reconstitué, tant au point de vue de la production laitière que de la production de la viande et des animaux de travail, la Chambre est d'avis qu'aucune mesure autorisant l'importation soit prise sans qu'au moins l'exportation ne soit permise. Elle constate que les licences d'importation ne font pas baisser le prix à la consommation et qu'elles profitent seulement aux intermédiaires.

Projet de loi modifiant la législation actuelle de la tuberculose des bovidés

M. Michelat, Directeur des Services Vétérinaires du département, fait à la demande de la Chambre, l'exposé de la question : les espoirs fondés sur la législation actuelle de la tuberculose des bovidés ont été déçus. Le nombre des animaux atteints augmente. Les cultivateurs se montrent peu soucieux de la prophylaxie. L'emploi non contrôlé de la tuberculine est devenu une arme à deux tranchants.

On a donc pensé à faire de la prophylaxie libre, facultative, basée sur le bon vouloir des intéressés, comme au Canada et aux États-Unis. L'emploi de la tuberculine serait réglementé. La loi de 1905 arrêterait, en cas de vente, le bénéfice de l'action récursoire au dernier propriétaire, serait annulée. La procédure à suivre serait celle prévue pour les vices rédhibitoires avec un délai de garantie de 9 jours francs. Les ressources nécessaires viendraient dans le projet du Gouvernement d'une faible augmentation de la taxe d'abatage.

Après cet exposé très précis, la Chambre émet le vœu que la modification de la législation actuelle soit réalisée dans un bref délai et qu'en particulier l'emploi de la tuberculine soit strictement réglementé. Elle demande que les fonds recouvrés par l'augmentation de la taxe à l'abatage soient gérés par une caisse autonome et servant uniquement à la lutte contre la tuberculose. Elle désire que le délai de garantie soit porté à 30 jours francs et que le principe de l'interdiction de l'action récursoire au-delà du dernier vendeur soit maintenu.

Marché Mondial des Grains

On lit dans le « London Grain Seed and Oil Reporter » du 15 juillet :

Sur le marché d'importation les affaires ont été peu actives pendant la semaine. Toutefois, les prix ont été plutôt soutenus, car il n'y a pas eu de pression à la vente.

Le marché des cargos a été plus animé et la note a été assez ferme. Les marchés c. a. f. de Londres et de Liverpool ont été très calmes.

L'influence des estimations officielles d'Amérique et du Canada se fait partout sentir. On attendait ces importantes statistiques avant de se décider, et, au fond, une assez forte baisse était à prévoir. Cependant, les détenteurs de blés n'ont pas montré d'empressement à baisser leurs prix, de sorte que les acheteurs se tiennent toujours sur la réserve, malgré les statistiques engageantes.

Les prévisions aux États-Unis parlent d'une récolte supérieure de 21.000.000 de quarters à celle de 1926, mais ce chiffre paraît assez maigre, et, à moins d'un désastre pour les blés de printemps, il n'est pas imprudent de compter sur un chiffre bien supérieur. Au Canada, on prévoit une diminution de 34 millions de quarters, mais les récoltes progressent tellement bien que le rendement total pour les deux pays doit être au moins égal à celui de l'année dernière. Les nouvelles du temps sont presque partout bonnes en Amérique du Nord. Il y a un peu de sécheresse dans le Dakota du Nord. La rouille n'a atteint que des proportions minimes.

Le rapport du Bureau de Washington, publié le 11 juillet, estime la récolte en blé d'hiver à 579.000.000 de bushels, en augmentation de 42.000.000 de bushels sur l'estimation de juin ; mais l'année dernière, on a moissonné 627.000.000 de bushels. Par contre, les blés de printemps sont estimés à 274 millions de bushels, soit 69.000.000 de bushels de plus qu'en 1926. La récolte totale (blés d'hiver et de printemps) est donc estimée à 853.000.000 de bushels, contre 832.305.000 bushels, chiffre de l'année dernière.

Les expéditions de tous pays en Europe sont normales pour la saison (935.000 quarters pour la semaine dernière, contre 1.310.000 pour la semaine correspondante de 1926).

LES RECOLTES CÉRÉALES

Le temps s'est sensiblement amélioré depuis quelques jours et si rien de fâcheux ne survient les céréales vont pouvoir terminer leur maturation par une température on ne peut plus convenable.

Une plus grande chaleur aurait saisi les blés couchés précédemment par la pluie et ne leur aurait pas permis de mûrir aussi bien.

Malheureusement, bien des champs présentent un aspect lamentable, ayant été touchés par la grêle ou des averses formidables dès le commencement de juin, avant que le grain soit suffisamment formé pour terminer son évolution. Depuis, le jerséu et les mauvaises herbes ont envahi ces champs au détriment du blé, et tout espoir d'une récolte, même minime, devant être abandonné, il ne restait plus qu'à utiliser ce qui couvrait ainsi la terre, pour l'alimentation du bétail soit en le fauchant, soit en le livrant au pacage.

Que sera la récolte ? Il est probable qu'elle donnera un résultat meilleur dans l'ensemble que la précédente. Il y a en dehors des champs abîmés par la verse, d'autres champs où les blés sont assez fortement inclinés, mais sont beaucoup mieux constitués que l'an dernier où les grains des deux extrémités de l'épi se trouvaient atrophiés. Les épis rendront donc davantage.

Dans quinze jours, nous saurons mieux à quoi nous en tenir.

Pour les prix à venir, on ne parle guère par supposition, et si le prix de 160 fr. a été envisagé, on ne peut dire qu'il puisse être considéré comme ayant été pratiqué. Il est probable que nous aurons plus de certitude lors de la publication de notre prochain bulletin.

En blés vieux les affaires sont à peu

près nulles, les moulins vendant difficilement les farines dont ils sont, en général, assez encombrés.

Les sons sont très négligés faute de qualité.

VINS

Le vignoble a un aspect lamentable, surtout dans les gros-plants où la récolte sera peut-être encore moindre que l'an dernier. Le mildew a fait des ravages épouvantables. Le blanc de la grappe sévit dans presque tous les clos, malgré des sulfatages et des soufrages indéfiniment répétés.

Cette situation est du reste à peu près générale en France où tous les vignobles se ressentent d'une humidité trop prolongée.

Nous approchons de l'écllosion de la seconde génération de la cochylys. Que nous réserve-t-elle ? La première n'a pas été très grave, et peut-être la seconde sera-t-elle, aussi elle, moins funeste.

Rien à dire de nouveau sur les prix.

FOINS

La récolte vient de se terminer bien tristement malgré une belle perspective en fin mai, 1927 ressemble, mais peut-être en pis à 1926 pour la vallée de la Loire. Une forte quantité de foin déjà coupés et séchés ont été pris par les crues et très abîmés. Aussi les cours des beaux foin ont-ils monté sensiblement depuis quinze jours. On parle de 135 à 150 fr. les 500 kilos pris sur les prés dans les îles de la Basse-Loire. Les foin mouillés, noirs, sans arôme, vaudront-ils mieux que 120 à 130 fr. ? Beaucoup ne pourront être pris que pour les emballages. La Haute-Loire est acheteur de grosses quantités de beaux foin.

Du Bulletin des Halles du mercredi 20 juillet :

La semaine que nous finissons n'a pas été idéale, mais comparativement aux deux précédentes, du moins en ce qui concerne les régions centrales et septentrionales, on pourrait la qualifier de splendide. L'amélioration de la température a été partout sensible et si le ciel ne s'est pas complètement éclairci et si nous n'avons pas senti la canicule, du moins avons-nous été gratifiés d'heures de parfaite insolation, et cela a suffi pour activer la maturité des céréales, la végétation des prairies artificielles et naturelles, des betteraves, des maïs, des sarrasins, des pommes de terre, des plantes racines de toutes sortes et surtout des plantes légumières et maraichères. Par exemple, des oranges cycloniques, pareils à ceux qui avaient éclaté sur Paris, ont décollé une partie de la région pyrénéenne, tout autour de Tarbes, causant également aux exploitations agricoles et industrielles des dommages graves que l'on a évalués à plusieurs millions de francs. Et dans le Jura, et le Plateau de Langres, il y a eu aussi des pluies abondantes qui ont, sur divers points, provoqué des débordements et des inondations dans les vallées moyennes. Malgré l'amélioration atmosphérique il y a encore, aujourd'hui même, partout des terres, plus ou moins submergées ; et l'eau stagnante de certaines prairies et emblavures n'est pas favorable à la production ; elle démontre que l'œuvre de drainage est loin d'être complète, même dans les localités qui ne doivent leur prospérité, la richesse de leurs habitants qu'à l'agriculture. Enfin, les troupeaux ont repris leur place dans la plupart des pâturages, ce qui laisse supposer que les éleveurs envisagent le retour du beau temps, qui nous est si nécessaire, après tant d'intempéries estivales, pour permettre l'exécution rapide de la moisson. Les faucheuses sont en pleine activité, et dans les exploitations moyennes et petites, il arrive que, dans une même journée, c'est aux parcelles de blé et d'avoine que l'on s'attaque. Il y a plus de méthode dans les exploitations de première importance, où, généralement, la coupe des avoines de printemps ne commence que lorsque toutes les parcelles de blé sont moissonnées. Il y a des exceptions, justifiées, ou plutôt nécessitées par la nature elle-même. Souvent, la maturité des avoines, soit de printemps, soit d'hiver, précède de plusieurs jours celle des blés, et même des seigles. Et, en ce cas, pour éviter les risques d'égrenage, il faut bien aller au plus pressé. En somme, les moissons se développent dans de très bonnes conditions depuis dimanche, et peut-être les entrepreneurs-t-on sans plus de retard demain dans le Bourbonnais,

AVIS IMPORTANT

DERNIERE HEURE. — Nos fournisseurs viennent de nous aviser qu'ils ont pu se procurer en recente un petit lot de nitrate de soude qu'ils peuvent réserver à nos adhérents au prix de 151 fr. 50 les 100 kilos toutes nos conditions usuelles. Ce prix, très exceptionnel, doit attirer l'attention de la culture, bien que, en général, le nitrate de soude soit peu demandé sur cette époque. Il est peu probable que cette occasion puisse se renouveler après épuisement du lot.

Observations Générales

Expéditions en Groupements

1° Aucun des engrais de la série A ne comporte de groupement d'aucune sorte.

2° Tous les engrais de la série B peuvent être expédiés ensemble pour former des expéditions en groupement.

3° Dans la série B, le prix de 10.000 kilos sera appliqué aux expéditions de 4.000 kilos à destination des gares situées sur les lignes de Legé et de 5.000 kilos sur les lignes du chemin de fer d'Anjou.

Ensachages

4° Tous les engrais sont livrés en sacs de 100 kilos bruts, à l'exception des nitrates de soude qui sont livrés en sacs de 75 kilos bruts, des nitrates de chaux livrés en fûts de 100 kilos nets et de la cyanamide SPA livrée en fûts de 75 kilos nets.

Interdiction de Cession

5° Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion, de céder, même au prix coûtant, à des personnes étrangères à la Société, des engrais et autres matières achetées par l'intermédiaire du Syndicat, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées (Art. 29 des Statuts).

Libellé des Commandes

6° Les commandes doivent indiquer lisiblement le nom, prénom et adresse complète du destinataire, la gare dans laquelle devra se faire la livraison, la dénomination exacte des engrais suivant les indications du prix-courant, le mode de paiement.

Echantillonnages

Les échantillons destinés à l'analyse doivent être prélevés, en gare d'arrivée, devant deux témoins et renfermés dans trois flacons propres et secs, scellés du même cachet. Prendre une petite quantité d'engrais dans un certain nombre de sacs et dans différentes parties des sacs, surtout pour les engrais composés. Bien mélanger à la main les échantillons ainsi prélevés, avant de les mettre dans les flacons, pour que le contenu de chaque flacon soit identique aux deux autres. Il faut que chaque flacon contienne au moins 250 grammes pour pouvoir effectuer l'analyse. Les Syndiqués se contentent d'ouvrir les sacs et de prendre, à la partie supérieure, une certaine quantité d'engrais, lorsqu'ils n'ont pas de sonde à leur disposition. Les échantillons ainsi prélevés peuvent ne pas donner l'une manière exacte la composition de l'engrais.

Pour les engrais pris chez le fournisseur à Nantes, des échantillons pourront être prélevés au moment de la livraison, contradictoirement entre le syndiqué et le fournisseur.

Les échantillons doivent nous être expédiés IMMÉDIATEMENT au bureau du Syndicat, 2, rue Scribe.

Nous prévenons nos Syndiqués et nos Agents que nous serons dans l'obligation de refuser tout échantillon qui nous parviendrait PLUS DE HUIT JOURS après l'arrivée des engrais en gare de destination.

LIVRAISON ET RÉCEPTION DES MARCHANDISES

La marchandise devra être mise en gare de départ dans un délai aussi court que possible après la réception de la commande par le fournisseur, sauf cas de force majeure.

Nous recevons parfois des réclamations sur les expéditions d'engrais et autres marchandises ; ces réclamations portent sur des sacs en moins, des différences de poids, des sacs en mauvais état. Les Syndiqués reçoivent leurs marchandises du chemin de fer sans faire d'observations et se contentent d'écrire au Secrétaire général pour faire rectifier leurs factures, conformément à ce qu'ils ont reçu. Nous croyons devoir renouveler ici les recommandations qui ont été faites dans le Bulletin du Syndicat :

Le Syndiqué, à l'arrivée des marchandises, doit en constater le poids, le nombre des sacs ou colis, leur état ; s'il a des observations à faire, il ne doit donner décharge au chemin de fer qu'après avoir fait ses réserves et les avoir consignés sur le registre de la gare, puis il en donnera avis au Secrétaire général, à Nantes, le jour même.

Ne jamais oublier que les règlements des Compagnies de chemins de fer sont formels et font loi en l'espèce. A savoir : que les destinataires seuls sont fondés à faire toutes réclamations ayant pour motifs des manquants, avaries, etc., ou des erreurs dans les prix de transport réclamés par les gares.

Nous sommes néanmoins à la disposition de nos syndiqués pour les aider dans leurs réclamations, mais quand ils se seront mis tout d'abord en règle avec leurs gares, c'est-à-dire qu'ils auront fait les réserves nécessaires,

PRIX DES ENGRAIS

VALABLES DU 25 JUILLET AU 30 NOVEMBRE 1927 (Sauf variations)

Rendus franco dans toutes les gares de la LOIRE-INFÉRIEURE et dans les gares des départements limitrophes désignées ci-contre.

Toute expédition par chemin de fer inférieure à 500 kilos étant majorée du coût de la lettre de voiture, soit 2 fr. 35.

SÉRIE A. — 1° Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux ni avec ceux de la Série B.
(Par 10.000 kilos)

DESIGNATION DES ENGRAIS	ACIDE PHOSPHORIQUE	ÉQUIVALENT EN PHOSPHATE DE CHAUX	PRIX DES 100 KILOS PAR 10.000 KILOS	MOUTURE MINIMA	EXPÉDITION
PHOSPHATES AGRICOLES NATURELS	Somme	18 %	23 50	10 % refus au tamis 80	Franco gares destinataires
	Yonne	20 %	24 75		
Scories de déphosphoration.....	Sulvant dosage.....	40 %	23 50	25 % refus au tamis 100	Prix gares départ parité Thionville
	Sylvinite pauvre, en vrac.....	18 %	10 95		
Sylvinite riche, en vrac.....	12 % polasse.....	45 %	17 50		Prix départ gares Alsace en vrac

SÉRIE B. — 2° Engrais expédiés de Nantes ou d'Angers et pouvant se grouper entre eux.

DESIGNATION DES ENGRAIS	POTASSE	AZOTE		ACIDE PHOSPHORIQUE dans le citrate d'ammoniacal et à froid	ÉQUIVALENT phosphates de chaux	PRIX PAR WAGON de 10 tonnes facturé au nom d'un seul preneur et livraisons en magasin	PRIX PAR WAGON de 5 à 10 tonnes facturé au nom de plusieurs preneurs	PRIX PAR EXPÉDITION de moins de 5 tonnes
		NITRATÉ	AMMONIACAL					
ENGRAIS COMPOSÉS								
1 A } Engrais incomplet pour toutes cul- 1 N } tures	>	>	2 1/2 %	10 %	>	46 »	47 50	48 25
1 A bis } 1 N bis }	>	>	2 %	10 %	>	59 75	61 25	62 »
2 } Engrais complet pour céréales et prairies	>	>	2 %	10 %	>	42 »	43 50	44 25
4 } Engrais incomplet pour racines : choux, betteraves, carottes, maïs, jardinage et céréales de printemps, avec 4 % d'azote total dont.....	5 %	>	4 %	11 %	2	67 50	69 »	69 75
4 A } Engrais incomplet : mêmes emplois.	>	>	4 %	10 %	>	68 50	70 »	70 75
5 A } Engrais complet pour vignes, pom- mes de terre, topinambours.....	10 %	>	3 %	10 %	>	57 50	59 »	59 75
5 N } 6 } Engrais incomplet pour vignes, tre- fle, luzerne.....	10 %	>	3 %	10 %	>	67 25	68 75	69 50
7 } Engrais complet pour céréales et prairies, etc.....	10 %	>	3 %	12 %	>	84 »	85 50	86 25
8 } Engrais complet pour toutes cultures de printemps.....	10 %	>	3 %	9 %	2	47 »	48 50	49 25
Engrais composé au guano de poisson dissous (az. org.).....	5 %	>	3 %	9 %	2	57 25	58 75	59 50
	5 %	2 %	2	12 %	2	64 50	66 »	66 75
	2 %	2	10 %	2	2	62 50	64 »	64 75
PHOSPHATES								
de la Somme.....	>	>	18 %	>	40 %	26 »	27 50	28 25
de l'Yonne.....	>	>	20 %	>	45 %	27 25	28 75	29 50
d'Algérie-Tunisie réduits.....	>	>	18 %	>	40 %	26 »	27 50	28 25
d'Algérie-Tunisie purs.....	>	>	20 %	>	45 %	27 25	28 75	29 50
Phosphates agricoles purs.....	>	>	18 %	>	40 %	20 50	22 »	22 75
Phosphates Maroc naturels.....	>	>	20 %	>	45 %	21 »	22 50	23 25
	>	>	29 1/2 %	>	63 %	24 75	26 25	27 »
	>	>	33 %	>	66 %	30 50	32 »	32 75
SCORIES (1)								
Scories de déphosphoration Thomas Gilchrist (75% minimum de l'acide phosphorique solu- ble au citrate). Mouture 75 % de finesse au tamis 100. (SANS AUCUN ENGAGEMENT).	>	>	14 %	>	31 %	26 25	28 25	28 75
	>	>	15 %	>	33 %	27 45	29 45	29 95
	>	>	16 %	>	35 %	28 65	30 65	31 15
	>	>	17 %	>	37 %	29 85	31 85	32 35
	>	>	18 %	>	40 %	31 05	33 05	33 55
SUPERPHOSPHATES								
Superphosphates minéraux (acide phosphorique soluble dans l'eau et de citrate d'ammoniacal et à froid)	>	>	14 %	>	27 50	28 50	29 »	
Gares de l'arrondissement de Nantes ou sur charrettes à l'usine.....	>	>	16 %	>	30 25	31 25	31 75	
	>	>	18 %	>	32 »	33 »	33 50	
	>	>	14 %	>	27 75	28 75	29 25	
Gares de l'ancien arrondissement de Paimboeuf	>	>	16 %	>	30 50	31 50	32 »	
	>	>	18 %	>	32 25	33 25	33 75	
Toutes autres gares du département et gares limitrophes désignées ci-contre.....	>	>	14 %	>	28 »	29 »	29 50	
	>	>	16 %	>	30 75	31 75	32 25	
	>	>	18 %	>	34 50	35 50	36 »	
ENGRAIS AZOTES								
NITRATE DE SOUDE (quantité limitée)								
Broyé, sacs réglés à 75 kil.....	>	15 %	>	>	171 50	173 »	173 75	
Non broyé, sacs réglés à 75 kil.....	>	15 %	>	>	169 50	171 »	171 75	
Non broyé, sacs origine tout poids.	>	15 %	>	>	168 50	170 »	170 75	
Sulfate d'ammoniaque.....	>	>	20 %	>	130 75	132 25	133 »	
	>	>	20 %	>	133 75	135 25	136 »	
	>	>	20 %	>	135 75	137 25	138 »	
Cyanamide SPA, en fûts de 75 kilos nets	>	20 %	>	>	128 75	130 25	131 »	
Cyanamide Ensac, en sacs de 100 kilos.	>	15 %	>	>	108 50	110 »	110 75	
Nitrate de chaux, en fûts de 100 kilos nets.	>	13 %	>	>	141 »	142 50	143 25	
ENGRAIS D'OS et de CUIR								
Poudre d'os verts réduits.....	>	3 %	18 %	>	80 »	81 50	82 25	
Poudre d'os dégelatinés.....	>	1 %	28 %	>	74 75	76 25	77 »	
Superphosphates d'os verts.....	>	2 %	12 %	>	66 50	68 »	68 75	
Superphosphates d'os dégelatinés.....	>	0 50 %	16 %	>	54 »	55 50	56 25	
Engrais noir spécial de cuir dissous, dit Inter- sator (acide phosphorique 1/2 soluble, 1/2 in- soluble).....	>	2 %	10 %	>	54 »	55 50	56 25	
ENGRAIS POTASSIQUES								
Sylvinite pauvre.....	12 %	>	>	>	29 25	30 75	31 50	
Sylvinite riche.....	48 %	>	>	>	36 »	37 50	38 25	
Chlorure de potassium.....	49 %	>	>	>	97 »	98 50	99 25	
Sulfate de potasse.....	46 %	>	>	>	132 »	133 50	134 25	
DIVERS								
Sulfate de fer pulvérisé 95 %.....	>	>	>	>	45 75	47 »	47 75	
Acide sulfurique.....	>	52°.....	>	>	»	»	»	
	>	60°.....	>	>	»	»	»	

DOSAGES GARANTIS A L'ANALYSE SCIENTIFIQUE

PRIX

pour les

Départements limitrophes

Les gares ci-dessous sont assimilées à celles de la Loire-Inférieure :

ILLE-ET-VILAINE

Redon, Fougeray, Martigné-Ferchaud et Retiers,

MAINE-ET-LOIRE

Freigné, Candé, Angrie-Loire, Chazé-sur-Argos, Segré, Nogant-la-Gravoyère, Combrée, Pouancé et gares de la ligne d'Angers-Saint-Laud à Candé au départ d'Angers ; Ingrandes-sur-Loire, Landemont-la-Boissière, Puiset-Doré, Le Fuilet, Montrevault, Beaupréau, Torfou.

VENDEE

Bois-de-Céné, La Garnache, Challans, Saint-Etienne-du-Bois, Palluau, Rocheservière, Montaigu, L'Herbergement, Belleville et Evrunes-Mortagne.

Pour toutes les autres Gares

Départements limitrophes

expédition d'au moins 10.000 kilos

Ille-et-Vilaine, Morbihan..... 0,60 c. en plus

Maine-et-Loire et Vendée..... 0,75 c. en plus

OBSERVATIONS SPECIALES

Petits Réseaux et Bateaux

Les expéditions à destination des gares des petites lignes, Ancenis à Châteaubriant et des chemins de fer du Morbihan, seront faites franco sans majoration jusqu'aux gares de transit, et le port de ces gares de transit aux gares de destination sera à la charge des destinataires et ajouté en facture, tant pour la Loire-Inférieure que pour les départements limitrophes.

Les expéditions par les bateaux de l'Erdre suppr. seront une majoration spéciale de 1 fr. 50 par 100 kilos pour le camionnage et les frais d'embarquement.

Dépôts

Les engrais pris dans les divers dépôts seront facturés aux prix de la deuxième colonne avec la majoration convenue pour chaque dépôt, et seront sans exception payables en espèces.

Scories

(1) Les prix de la première colonne s'entendent pour marchandises expédiées de Nantes, par 10 tonnes, au nom d'un seul preneur et sans jonction, ou pris aux magasins à Nantes par n'importe quelle quantité.

Superphosphates et Phosphates de chaux purs

Prix spéciaux, sans aucune remise, pour les superphosphates et les phosphates agricoles purs, par wagon complet ou groupés entre eux au nom d'un seul preneur ET FRANCO.

NOUS CONSULTER SPECIALEMENT POUR CES PRIX

Tous les prix ci-contre s'entendent pour marchandises payables dans les 30 jours de la date de la facture par traites postales ou par encaissements des agents du Syndicat.

Les factures non réglées dans les 30 jours subiront un intérêt de 0 fr. 75 c. pour cent par mois.

Les syndiqués qui désireront payer leurs engrais soit au Syndicat, soit par un versement à leur bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux de nos fournisseurs, devront le mentionner sur leurs commandes et effectuer le paiement dans les 30 jours de la date de chaque facture à la caisse du Syndicat, 5, quai Cassard, à Nantes, dans le premier cas, ou à leur bureau de poste au crédit du compte du fournisseur (compte de chèques postaux n° 85, à Nantes), dans le deuxième cas.

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.51

CARROSSERIE TOUS GENRES
Achats, Echanges
Réparations, Transformations
Spécialité de Charrettes anglaises, livrées
finies, à partir de 1.850 francs
Capote neuve installée : 550 francs.
chez M. PLATET
— Rue de la Lombarderie, NANTES —
Train, Station Michelet

MOTEURS ELECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE — LOCATION — ECHANGE
Atelier de reboilage de tous moteurs
Installati. d'Usines et de Châteaux
R. Pointière - J. Le Clech
ELECTRICIENS
1, Rue Rameau, NANTES - Téléphone 10.52

DENTISTE — 110 —
rue de Oulmiers
et **CLINIQUE DENTAIRE**
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES
REDUCTION aux Membres du Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles
SPECIALITE DE DENTIERS

FORTIFIANT NATUREL. Le plus puissant
reconstituant connu jusqu'à ce jour. Facile à
préparer soi-même. Peu coûteux. Recette contre
deux francs. Louis JOURNET, Mézin (Lot-
et-Garonne).

VACHES BRETONNES pures pie-noire tu-
berculinées, cha-
vaux, bidets et postiers.
GUERISON RADICALE DE LA GALE du
cheval, chien, mouton,
par une seule application. BOT, vétérinaire-
éleveur, VANNES (Morbihan).

Une Grande Compagnie d'Assurances qui continue à aller de l'avant, c'est la...
COMPAGNIE DU SOLEIL-VIE
44, Rue de Châteaudun - PARIS
A) Qui, sans majorer ses tarifs, fait participer ses nouveaux contrats
d'assurance mixte sur une tête dans la proportion de 50 % des bénéfices réalisés
dans cette catégorie et qui élargit les conditions générales de ses polices.
B) En garantissant sans surprimes les risques de voyages dans le monde
entier dès la signature du contrat.
C) En garantissant les risques de voyage en avion commercial.
D) En garantissant les risques d'aviation en temps de paix pour les
militaires accomplissant une période de réserve pendant les heures de vol
réglementaires.
E) Qui pratique l'assurance sans visite médicale jusqu'à concurrence
d'un capital de 15.000 fr.
DOTATION DES ENFANTS — RENTES VIAGERES
Assurez-vous sur la Vie à la COMPAGNIE DU SOLEIL
Prenez une garantie contre un décès prématuré et faites en même temps
une opération avantageuse.
Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. CARON, Agent Général, 8, Rue de l'Écluse - NANTES

A Vendre en Charente
PROPRIETES de rapport et d'élevage de dif-
férente contenance : Châteaux, Domaines, Mino-
teries, Maison de campagne. Très bonnes con-
ditions, facilités de paiement.
Demander renseignements gratuits, sur ce
que vous désirez. Ecrire à M. HERIAUD Adol-
phe, Immeubles, à Garat (Charente), avec pré-
nom (de rigueur).

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 21.80
TOUTES REPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

Pompes et Motos-Pompes
et transvasement des vins pour les soutirages
Pompes et Motos-Pompes
pour l'arrosage.
Tuyaux toiles et
caoutchouc
Bouchons, Matériel moderne
pour Caves et Chais.
Pulvérisateurs - Souffreuses
E. PILLORGET 2, Rue Eugénin
NANTES

CONCOURS
100.000 FRANCS DE PRIX
Découpez et rétablissez dans l'ordre
ces sept carrés de façon à pouvoir lire
horizontalement un proverbe de 3 mots.
Quel est ce proverbe ?
Découpez ce BON et adressez-le au-
jourd'hui même avec votre réponse au
CONCOURS "Service T"
51, rue du Rocher, à PARIS
Joindre, pour la réponse, une enveloppe timbrée portant votre adresse
205

LES 20 CURES
DE
L'ABBÉ HAMON
Rien
que des
plantes
Demandez la brochure gratuite à
la Pharmacie GA (HET)
MORTAGNE-SUR-SEVRE

FUSILS DE CHASSE
SOIGNÉS, SOLIDES, PUISSANTS
Le meilleur marché de partout
E. SAVINEAU
Place des Halles, à ALLUAU (Vendée)
N'hésitez pas ! Rendez-vous compte !
Comparez ! N'achetez pas plus cher
AILLEURS, vous n'êtes pas mieux servis.
SPECIALITES D'ARMES FINES - GRAND CHOIX
Agence directe des véritables Fusils CHARLIN

A L'APPROCHE DES EXAMENS
- FORTIFIEZ VOS ECOLIERS -
augmentez
leur mémoire et leur résistance
par l'emploi du
Dynamogène Nutritif
— FAËL —
Toutes Pharmacies
et Pharmacie PINEAU, Chailé-les-Marais

PENDANT LES CHALEURS
— LE —
CAFÉ-LIQUEUR
étendu d'eau glacée
ou d'eau de Seltz
Désaltère et Tonifie
SE CONSOMME AU PETIT VERRE
Il bonifie
une Tasse de Café
H. VRIENAUD Fils, Dist., Luçon
MAISON FONDÉE EN 1812

BANQUE
DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE
Albert DELIMELE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES
Ordres de Bourse
Souscriptions à toute Emission

VINS LUNEAU-SRIFFON
Qual Baco
— NANTES —
Hernies - Déplacement des Organes
Les bandages Ceintures les plus perfec-
tionnés se trouvent à CENTRAL HYGIENE,
1, rue Arche-Sèche, Nantes (près pl. Royale).
Conseils gratuits par spécialiste.

CONCOURS
100.000 FRANCS DE PRIX
**OL
NOB
ERGH**
Il manque une lettre sur une boîte ; il
s'agit de la trouver et de placer les bou-
les de façon à ce qu'on puisse lire le
nom d'un aviateur très connu.
Adressez aujourd'hui même votre réponse à
CONCOURS Service « 13 »
51, rue du Rocher, 51, PARIS
Joindre pour la réponse une enveloppe
timbrée portant votre adresse
205

RHUMATISMES
Renseignements, Notice gratuite, Brochure : 2 fr.
D' SIMBRAY, SPECIALISTE
reçoit à NANTES, 1, rue de la Loire, le SAMEDI après-midi

**LOCOMOBILES
PRESSES
BATTEUSES**
ALBARET
RANTIGNY (Oise)

Pour tout
ce qui concerne **L'ELECTRICITE**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE
Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE — DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.08
DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
— BAISSÉ DE PRIX —

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Marinière - Nantes
(près du Rond Point de Vannes)
Consultations tous les Jours, Jendis, Vendredis exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher
et salles à manger
FABRICATION SOIGNEE

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette, 13
Cabinets dentaires ouverts de 8 h. 1/2 à midi et de 1 h. 1/2 à 6 h. 1/2
Chirurgiens-dentistes de la Faculté de Médecine
Diplômés de l'École dentaire de Paris
DENTIERS LES PLUS PERFECTIONNES
Appareils sans plaque ni crochet
EXTRACTION SANS DOULEUR
Prix Modérés

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCE, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM. Aguesse et Perthuis
Agence Commerciale de l'Ouest
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

RECAOUTCHOUTAGES
en une seule opération
Travail sérieux et garanti
Appareils perfectionnés
(des derniers parus)
Etablissement **Jules SIGE**
8, Rue Boileau - LA ROCHE-SUR-YON

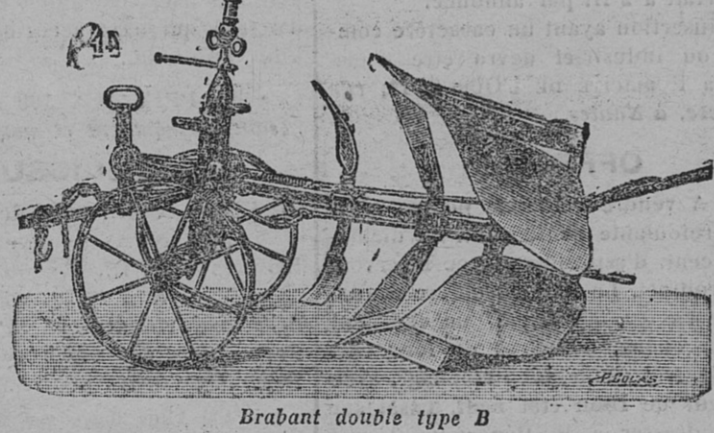
**GRAISS
MONOPOLE**
pour toutes Automobiles
MOTOS, CYCLES, MOTEURS
MOTOCYCLES, VAGONS, MAGNETOS
et pour tous autres
Economie de 50 % sur les autres
La graisse MONOPOLE est la seule qui
ne gélisse ni en hiver et ne s'épaississe
en été. Elle est la seule qui ne se
dépense pas et qui ne se perd pas.
Elle est la seule qui ne se
dépense pas et qui ne se perd pas.

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)
Brabants
112 à 162 kilos
PRIX
à partir de
460 fr.
Cultivateurs, demandez notre Catalogue
et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIERE QUALITE
— GARANTIES LES MEILLEURES —

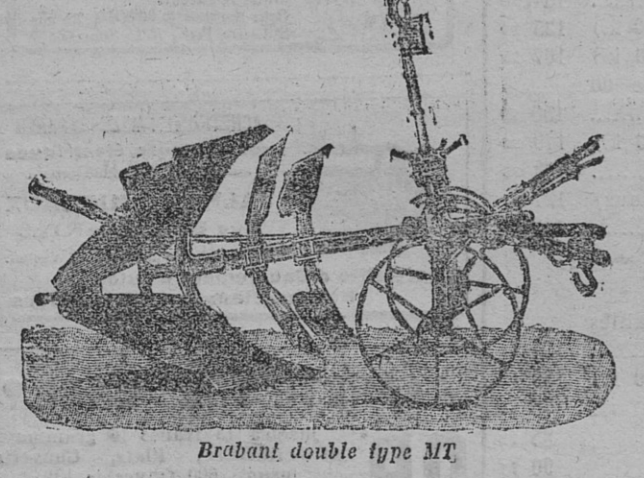
Un Age de Brabant qui résiste...

FOIRE DE NANTES
La Démonstration de la Supériorité des Ages Nervurés et Thermiques des Charrues "HUARD"
a obtenu le plus vif succès (un age « Huard » de 12 kil. 500 pour brabant de 95 à 115 kil.,
supporte un tracteur de 2.000 kilogs ; un age ordinaire plein, du même poids, ne peut
résister qu'à 700 kil.).
Les Etablissements Huard sont, sans contredit, les plus importants de France pour
cette spécialité. Leur production annuelle de Charrues-Brabants dépasse vingt mille.
Le Ministre des Colonies ne pouvait manquer de donner une attention spéciale à ce
stand, car les Charrues Huard sont actuellement les plus répandues en Algérie, à Madagas-
car et aux Colonies.

... LE DANGER. —
Tous les agriculteurs connaissent les graves ennuis
d'avoir l'âge de leur brabant faussé en cours de
labour : arrêt du travail, perte de temps, frais élevés
de réparation, etc...
A peine réparé, cet âge peut, plus facilement
encore, être faussé une seconde fois, puis une troi-
sième, etc...



... LA SÉCURITÉ. — Tous ces ennuis, les agriculteurs peu-
vent les éviter, en faisant l'acquisition d'un
Brabant « HUARD », avec AGE NERVURÉ et THERMIQUE.
Cet âge est garanti avoir une résistance **DEUX ET TROIS FOIS PLUS GRANDE QU'UN
AGE ORDINAIRE.** Ainsi :
une charrue de 95 kil. peut supporter un attelage de 2 chevaux
— 4 chevaux
une charrue de 130 kil. — 6 chevaux
une charrue de 150 kil. — 8 chevaux
une charrue de 200 kil. —



... DES GARANTIES. —
Tout age « HUARD » est livré avec un certificat
d'épreuve et de garantie. Si, par impossible, il lui arrivait
accident, il serait immédiatement et gratuitement rem-
placé.
Aucun autre constructeur, aucun, ne peut offrir
les mêmes garanties.
L'acquisition d'un Brabant « HUARD » avec age
nervuré et thermique, s'impose donc à tout agriculteur
soucieux de son temps et de son argent.

Etablissements HUARD & C^o, CHATEAUBRIANT (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 15